



Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc naturel régional des Causses du Quercy
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU SYNDICAT MIXTE

OBJET :

Modification du plan de financement du projet Plan de paysage transition énergétique

L'an deux mille vingt-cinq, le quatre septembre à neuf heures trente, les membres du Bureau syndical se sont réunis à la Maison du Parc à Labastide-Murat, sous la présidence de Madame Catherine MARLAS.

ÉTAIENT PRÉSENTS

M. P. GARRIGUES, conseiller régional d'Occitanie
Mme C. MARLAS, conseillère départementale du Lot
M. A. TERLIZZI, conseiller départemental du Lot
M. F. DECREMPS, conseiller départemental du Lot
M. J.C. SAUVIER, président de la communauté de communes de Lalbenque - Limogne
M. J. DIETSCH, représentant de la communauté d'agglomération du Grand Cahors
M. G. BOUCHER, représentant de la commune de Lentillac-du-Causse
M. M. LAVERDET, représentant de la commune de Montfaucon
Mme C. PRUNET, représentante de la commune de Saint-Simon
Mme B. GABIOT, représentante de la commune de Saint-Géry/Vers
M. B. GOURAUD, maire de Vaylats
Mme V. JOURDAN, représentante de la commune de Marcilhac-sur-Célé

DATE DE LA CONVOCATION

8 juillet 2025

DATE D'AFFICHAGE

8 juillet 2025

ÉTAIENT EXCUSES

M. V. LABARTHE, conseiller régional d'Occitanie, donne pouvoir à Mme C. PRUNET
M. S. BERARD, conseiller régional d'Occitanie, donne pouvoir à M. G. BOUCHER
Mme G. LASFARGUES, conseillère régionale d'Occitanie, donne pouvoir à M. J. DIETSCH
Mme M. PIQUE, conseillère régionale d'Occitanie, donne pouvoir à M. P. GARRIGUES
Mme N. GINESTET, conseillère départementale du Lot, donne pouvoir à Mme C. MARLAS
Mme N. MASBOU, représentante de la communauté de communes du Grand Figeac, donne pouvoir à M. M. LAVERDET
M. J.C. FOUCHE, président de la communauté de communes CAUVALDOR, donne pouvoir à M. F. TERLIZZI
M. A. ORTALO MAGNE, maire de Larnagol, donne pouvoir à Mme V. JOURDAN
Mme M.J. ELIAS, représentante de la commune de Gramat, donne pouvoir à Mme B. GABIOT
Mme D. LENFANT, maire de Rocamadour, donne pouvoir à M. F. DECREMPS

ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTS

M. N. BRUNET, directeur du Parc - Géoparc
Mme A. GIROU, directrice adjointe du Parc - Géoparc
Mme C. BALMETTE, responsable de la gestion administrative et financière du Parc - Géoparc

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS

En exercice : 25

Présents : 12

Votants : 22

Voix : 40

La Présidente rappelle aux membres du Bureau syndical que conformément à la décision prise par le Bureau syndical du 30 avril 2025, le Syndicat mixte du Parc a déposé une candidature à l'appel à projets Plan de paysage transition énergétique du Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires et de l'ADEME. Ce plan de paysage permettra de définir des objectifs de qualité paysagère en matière d'atténuation et d'adaptation au changement climatique pour les communes du Parc-Géoparc ainsi que pour les communes du périmètre d'étude pour la révision de la Charte.

A la suite d'échanges avec l'ADEME pour adapter le projet à leurs critères de financement, le temps de travail sur le projet a été abaissé. Les dépenses de personnel, évaluées à 82 408 € pour 1 ETP consacré à la mission, ont ainsi été réduites à 68 571 €, pour l'équivalent de 0,83 ETP. Le budget consacré aux prestations est resté équivalent. Le budget global a ainsi été abaissé, de 122 408 € à 108 571 €.

Budget précédent		Subvention ADEME		Autofinancement Parc	
		%	Montant	%	Montant
Dépenses de personnel (hors frais de structure)					
Chargé de mission Energie-Climat (70% ETP)					
Chargée de mission urbanisme, paysages et patrimoine bâti (30% ETP)	82 408 €	70	57 686 €	30	24 722 €
Prestations (TTC)	40 000 €	80	32 000 €	20	8 000 €
TOTAL	122 408 €		89 686 €		32 722 €

Budget mis à jour		Subvention ADEME		Autofinancement Parc	
		%	Montant	%	Montant
Dépenses de personnel (hors frais de structure)					
Chargé de mission Energie-Climat (60% ETP)					
Chargée de mission urbanisme, paysages et patrimoine bâti (23% ETP)	68 571 €	70	48 000 €	30	20 571 €
Prestations (TTC)	40 000 €	80	32 000 €	20	8 000 €
TOTAL	108 571 €		80 000 €		28 571 €

Le projet, présenté dans sa version mise à jour, a été retenu par le jury national de sélection. La subvention accordée par l'ADEME s'élèvera donc à 80 000 €, soit 65% du budget total. Dans la mesure du possible, le Syndicat mixte recherchera des co-financements afin de réduire l'autofinancement.

Le Bureau syndical, à l'unanimité, valide la proposition de modification du plan de financement, autorise la Présidente à mettre en œuvre le Plan de paysage transition énergétique, et à signer l'ensemble des documents administratifs et financiers nécessaires à la réalisation de cette action.

**La Présidente
Catherine MARLAS**